

AR Prefecture

063-216301259-20240321-ARR_202454-AR
Reçu le 25/03/2024

DEPARTEMENT
DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT
DE
THIERS

COMMUNE DE COURPIERE

***Arrêté n°54/2024 portant reprise de
concessions abandonnées***

Le Maire de la Commune de COURPIERE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée le 13 octobre 2019 ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal

ARRETE

ARTICLE 1 : Les concessions suivantes, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune :

LISTE DES CONCESSIONS :

Cimetière Municipal - 1 - 2100 - délivrée à ANGLADE François (Monsieur) le 30/03/1866 pour perpétuelle sous le numéro 699

Cimetière Municipal - 1 - 2160 - délivrée à BATISSE CHARDONNET (Famille) le 01/01/1800 pour Inconnu sous le numéro 756

Cimetière Municipal - 1 - 2155 - délivrée à BATISSE USCLADE Jacques (Monsieur) le 11/12/1870 pour perpétuelle sous le numéro 751

Cimetière Municipal - 1 - 141 - délivrée à BOUCHERAS COISSARD Auguste le 29/12/1896 pour perpétuelle sous le numéro -141

Cimetière Municipal - 1 - 2103 - délivrée à BROQUIN Claude (Monsieur) le 23/10/1862 pour perpétuelle sous le numéro 702

Cimetière Municipal - 1 - 2159 - délivrée à BROQUIN Jean Joseph (Monsieur) le 06/08/1871 pour perpétuelle sous le numéro 755

Cimetière Municipal - 1 - 2157 - délivrée à CHABRIER le 01/01/1800 pour Inconnu sous le numéro 753

Cimetière Municipal - 1 - 2117 - délivrée à CHARGUÉLON Marguerite ép. CHASSAIGNE (Veuve) le 24/06/1890 pour perpétuelle sous le numéro 714

Cimetière Municipal - 1 - 2119 - délivrée à COMPTE Anne-Marie Dite Anna ép. RODDE ANTOINE (Madame) le 15/02/1891 pour perpétuelle sous le numéro 716

Cimetière Municipal - 1 - 157 - délivrée à COSTE Marie veuve de GRISSONNANCHE Jean le 20/12/1894 pour perpétuelle sous le numéro -157

Cimetière Municipal - 1 - 2132 - délivrée à COUDERT Pierre Dit Auguste (Monsieur) le 29/12/1885 pour perpétuelle sous le numéro 728

AR Prefecture

063-216301259-20240321-ARR_202454-AR
Reçu le 25/03/2024

Cimetière Municipal - 1 - 2121 - délivrée à DESCOEUR Jean ép. MOREL ANNE ANTOINETTE (Monsieur) le 01/04/1891 pour perpétuelle sous le numéro 718
Cimetière Municipal - 1 - 2151 - délivrée à DUMAS MAILLON Marie (Mademoiselle) le 08/11/1875 pour perpétuelle sous le numéro 747
Cimetière Municipal - 1 - 2127 - délivrée à ESCALON Edouard (Monsieur) le 29/07/1890 pour Inconnu sous le numéro 724
Cimetière Municipal - 1 - 2123 - délivrée à FONTSAUVAGE Pierre ép. CHALUS (Monsieur) le 09/05/1891 pour perpétuelle sous le numéro 720
Cimetière Municipal - 1 - 2150 - délivrée à FOULHOUZE Angélique ép. TRIOULLIER JACQUES (Madame) le 15/11/1875 pour perpétuelle sous le numéro 746
Cimetière Municipal - 1 - 2154 - délivrée à GRELICHE Pierre (Monsieur) le 15/05/1875 pour perpétuelle sous le numéro 750
Cimetière Municipal - 1 - 2102 - délivrée à JURY Jeanne (Mademoiselle) le 19/10/1870 pour perpétuelle sous le numéro 701
Cimetière Municipal - 1 - 2146 - délivrée à LATALLERIE Antoine ép. MALALIOGE MICHELLE (Monsieur) le 13/04/1878 pour Inconnu sous le numéro 742
Cimetière Municipal - 1 - 153 - délivrée à LAVERAS-CHARLAT Gilbert le 20/07/1895 pour perpétuelle sous le numéro -153
Cimetière Municipal - 1 - 2141 - délivrée à LICHERON le 01/01/1800 pour Inconnu sous le numéro 737
Cimetière Municipal - 1 - 156 - délivrée à LOMBARDY Pierre le 24/01/1895 pour perpétuelle sous le numéro -156
Cimetière Municipal - 1 - 140 - délivrée à M. ROCHER GIRONDE Annet le 12/01/1897 pour perpétuelle sous le numéro -140
Cimetière Municipal - 1 - 2116 - délivrée à MONTGRUN Jacques ép. FONTLUPT (Monsieur) le 24/06/1890 pour perpétuelle sous le numéro -2116
Cimetière Municipal - 1 - 142 - délivrée à MONTORCIER-REYNAUD le 08/12/1896 pour perpétuelle sous le numéro 142
Cimetière Municipal - 1 - 160 - délivrée à MORANGE Pierre Henri le 12/11/1894 pour perpétuelle sous le numéro -160
Cimetière Municipal - 1 - 2105 - délivrée à PONCHON Jeanne-Marie (Mademoiselle) le 30/04/1877 pour perpétuelle sous le numéro 704
Cimetière Municipal - 1 - 2152 - délivrée à POUMIER Jules Eugène Désiré (Monsieur) le 13/09/1875 pour perpétuelle sous le numéro 748
Cimetière Municipal - 1 - 2110 - délivrée à POUX François ép. GRELICHE (Monsieur) le 28/09/1887 pour perpétuelle sous le numéro 709
Cimetière Municipal - 1 - 2106 - délivrée à POYET-POULET Annette (Mademoiselle) le 30/04/1877 pour perpétuelle sous le numéro 705
Cimetière Municipal - 1 - 2161 - délivrée à QUIQUANDON Félix ép. BRIOUDE GENEVIÈVE (Monsieur) le 14/06/1870 pour perpétuelle sous le numéro 757
Cimetière Municipal - 1 - 143 - délivrée à REYNAUD-GIRARD le 08/12/1896 pour perpétuelle sous le numéro -143

AR Prefecture

063-216301259-20240321-ARR_202454-AR
Reçu le 25/03/2024

Cimetière Municipal - 1 - 2108 - délivrée à ROCHER Claude (Monsieur) le 16/01/1887 pour perpétuelle sous le numéro 707

Cimetière Municipal - 1 - 2120 - délivrée à ROCHER Pierre ép. BOULAY JEANNE MARIE MARGUERITE (Monsieur) le 20/11/1865 pour perpétuelle sous le numéro 717

Cimetière Municipal - 1 - 2143 - délivrée à ROFFARD Marie ép. ROCHER LOUIS (Veuve) le 06/12/1878 pour perpétuelle sous le numéro 739

Cimetière Municipal - 1 - 2133 - délivrée à SAURON Jean-Marie ép. DESBARGES JOSÉPHINE (Monsieur) le 25/10/1885 pour perpétuelle sous le numéro 729

Cimetière Municipal - 1 - 2111 - délivrée à SUCHON Annette (Mademoiselle) le 22/02/1888 pour perpétuelle sous le numéro 710

Cimetière Municipal - 1 - 2153 - délivrée à THIALLIER André ép. CHARBONNIER ANNE (Monsieur) le 16/07/1875 pour perpétuelle sous le numéro 749

Cimetière Municipal - 1 - 2104 - délivrée à VACHIER-FOULHOUZE Jacques-André (Monsieur) le 21/01/1876 pour perpétuelle sous le numéro 703

Cimetière Municipal - 1 - 2147 - délivrée à VITAL Pierre ép. MORY (Monsieur) le 21/03/1876 pour perpétuelle sous le numéro 743

Cimetière Municipal - 1 - 2162 - délivrée à X le 01/01/1800 pour Inconnu sous le numéro 758

Cimetière Municipal - 1 - 2107 - délivrée à X le 01/01/1800 pour Inconnu sous le numéro 706

ARTICLE 2 : Les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur cette concession seront enlevés par les soins de la commune un mois après publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 : A l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les concessions reprises en vue de leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet situé dans le même cimetière. Les règles applicables en la matière seront rigoureusement respectées.

ARTICLE 4 : Les concessions dont la reprise est prononcée, après ces diverses opérations, seront remises en service.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire pendant un mois.

ARTICLE 6 : La Responsable Générale des Services est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

AR Prefecture

063-216301259-20240321-ARR_202454-AR
Reçu le 25/03/2024

ARTICLE 7 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage numérique sur le site de la Mairie et peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à partir de sa publication, d'un recours administratif auprès de M. le Maire de COURPIERE et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, qui peut notamment être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.citoyens.telerecours.fr/

Fait à COURPIERE, le 21 mars 2024

Le Maire,
Laurent CIVILLE

